

GROUPE DE TRAVAIL RELATIF AUX ASSISTANTS D'EDUCATION EXERCANT AU SEIN DES LYCEES AGRICOLES PUBLICS DU 18 SEPTEMBRE 2024

AED - AESH



La DGER a réuni un groupe de travail après plusieurs années sans échanges autour des questions concernant les assistants d'éducation, ce qui était attendu de longue date par les organisations syndicales.

La DGER a réuni un groupe de travail après **plusieurs années sans échanges** autour des questions concernant les assistants d'éducation, ce qui était attendu de longue date par les organisations syndicales.

Les discussions ont commencé autour des questions de **financement**. Les crédits dévolus au recrutement des AE ont augmenté depuis 2023, notamment en lien avec un rattrapage pour assurer un financement équitable avec ceux délégués dans l'éducation nationale.

Désormais ces équivalences entre l'enseignement agricole et l'éducation nationale sont gérées directement au ministère des finances de manière automatique.

En parallèle, la DGER a obtenu une hausse **des moyens pour les EPL avec 39 ETP supplémentaires** avec pour but une reconduction des crédits pour le prochain budget.

Sur le sujet du déploiement des postes dans les EPL, cette question est traitée par les DRAAF/DAAF qui ventilent les contrats, normalement selon les instructions de la note de service de 2017.

Le but du travail qui s'ouvre à nouveau avec la DGER est de faire **un état des lieux** des agents sur le terrain, tant en matière d'**ETP occupés** que des besoins en crédits de **remplacement** le cas échéant.

Une question importante autour du sujet du **financement** des postes d'AE a **longtemps été la compensation financière engagée** par les établissements pour payer les personnels à **hauteur des textes réglementaires**, ce qui aurait même conduit certains EPL à faire le choix de « **réduire la voilure** » en termes d'ETP pour ne pas avoir de financement à engager sur budget.

L'UNSA a demandé à ce que le travail qui va être mené avec la DGER dans le cadre de ce groupe de travail soit à la fois quantitatif ET qualitatif. En effet, si la question de la répartition des postes doit être étudiée à partir de critères généraux, il sera important de rediscuter les besoins pour les EPL qui sont de différents ordres : accueil les dimanches soirs, nombre de bâtiments d'internat, EPL multisite et gestion particulière des petits sites, type de public accueilli... De plus, le changement fondamental depuis 2022 relève de la possibilité après 6 années de service d'obtenir un CDI. Cela implique une professionnalisation du métier, une étude fine autour de la qualité de vie au travail pour des agents devant dérouler une carrière entière sur ce type de postes. L'évolution de carrière ne doit pas être oubliée d'autant que la population de recrutement sur ces postes a fondamentalement évolué vers des profils différents de ceux d'étudiants.

La DGER a répondu favorablement à ces demandes, et envisage de réunir un nouveau GT en début d'année 2025 afin de fixer des nouvelles bases pour la rentrée 2025.